

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION

Séance du 9 mars 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 17
- Votants : 17

Délibération n° DEL-2026-003

Objet de la délibération : **ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à 15h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle « Espace réunion » de la CCCV à Le Luc, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-quatre février 2026.

Délégués Présents : Éric AUDIBERT, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Hervé PHILIBERT, Dominique LAIN, Patrick BONNET, Fernand BRUN, Jean-Louis PORTAL, Jean-Pierre ROUX, Yannick SIMON, Jean-Michel DRAGONE, Patrick ROSSI, France TERMES, Christine TESSON, Christian GHINAMO, Yves SOUQUE, Olivier VESPERINI.

Délégués Représentés : Néant

Délégués Absent(s) Excusé(s) : Didier BREMOND, Romain DEBRAY, Alain DECANIS, Jérémy GIULIANO, André GUIOL, Jean-Martin GUISIANO, Carine PAILLARD, Franck PERO, Claude PORZIO, Nathalie SALOMON, Olivier BARTHELEMY, Lydie BERTIN-PATOUX, Gilbert BRINGANT, Jean-Michel CONSTANS, Gérard FABRE, Diane FERNANDEZ, Olivier HOFFMANN, Paul KHADIR, Jean-Luc LAUMAILLER, Alain RAVANELLO, Nicole RULLAN, Pascal SIMONETTI, Patrice TONARELLI, Philippe VALLOT, Thierry BONGIORNO, Eric COLLIN, Christophe CORTES, Jean-Luc LONGOUR, Marjorie VIORT, Aude BODY, André DELPIA, Céline FERRARO, Liliane LUONGO, Richard MAURIN, Didier MONTANARD, Christophe VERCOUTRE, Emmanuel HUGOU, Franck PANIZZI, Alain THOUROUDE, Eric TOURRET.

Secrétaire de séance : Patrick BONNET.

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

VU l'article 205 de la loi de finances pour 2024 n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, étant rappelé que le CFU, établi conjointement par le président de la structure et le comptable public, se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

VU les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

CONSIDERANT, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité,

CONSIDERANT que ces dispositions sont applicables aux présidents des syndicats intercommunaux dans le cadre du vote du compte financier unique,

CONSIDERANT que, dans ce cadre, Monsieur Eric AUDIBERT, Président du SIVED NG, quittera la séance au moment du vote du CFU et en confiera la présidence au membre du Comité Syndical élu à cette fin,

CONSIDERANT qu'il convient délire un/une président de séance pour faire procéder au vote du CFU,

Il est procédé à l'**appel des candidatures**. Est candidat à la présidence de la séance dédiée au vote du CFU Monsieur Hervé PHILIBERT.

CONSIDERANT que ce scrutin s'est déroulé à main levée, sur un seul tour à la majorité absolue et conformément à la réglementation,

CONSIDERANT que Monsieur PHILIBERT a obtenu l'unanimité des voix,

Il est demandé au Comité Syndical :

- **DE PROCLAMER** Monsieur Hervé PHILIBERT Président de la séance dédiée au vote du CFU et le déclare installé dans cette fonction dès que sera annoncée ladite mise au vote,
- **D'AUTORISER** Monsieur Hervé PHILIBERT, Président de la séance dédiée au vote du CFU, à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération pour la partie qui le/a concernera,
- **D'AUTORISER** Monsieur Eric AUDIBERT, Président du SIVED NG, à accomplir tous acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte, à l'**unanimité**, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Éric AUDIBERT.

